

H A U T E



SAINTONGE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Décision n° 361/2024  
SC

***Extrait du registre de décisions du Président***

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- un contrat de travail avec :
  - Madame DARROU Léa en tant qu'agent d'entretien du 29 juillet au 25 août 2024,
  - Madame DELAGE Charlyse en tant qu'agent d'entretien du 29 juillet au 1er septembre 2024,
  - Madame POUZET Emma en tant qu'agent d'entretien du 1er au 25 août 2024,
  - Monsieur POUZET Clément en tant qu'agent d'entretien du 1er au 25 août 2024,
  - Madame MOUCHELIN--BERTRAND Anna en tant qu'agent d'entretien du 1er au 31 août 2024,
  - Madame COLLADO--TAVERNE Jana en tant qu'agent d'entretien du 1er au 31 août 2024,
- un avenant au contrat de travail avec :
  - Madame TESSIER Julia en tant qu'agent d'entretien du 1er au 31 août 2024,

Fait à Jonzac,

Le 26 JUIL. 2024

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,

M. Jean-Michel RAPITEAU

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**

